



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتاريات
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

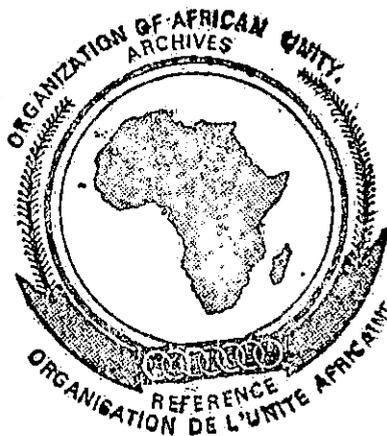
Secretariat
B. P. 3243

OM/809 (XXXX)

اديس ابيا ٢٠ ٢٣

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
LIBREVILLE, GABON
23 - 30 JUIN 1977

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LE SYMPOSIUM DE LA DEUXIEME FOIRE COMMERCIALE PANAFRICAINNE
SUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN
COMME CONDITION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE
ET LA CREATION D'UN MARCHÉ COMMUN AFRICAIN
(ALGER, OCTOBRE 1976)



INTRODUCTION AU RAPPORT DU SYMPOSIUM

1. Il est désormais devenu une pratique consacrée que soit organisé, en marge des Expositions de la Foire Commerciale Panafricaine, un symposium relatif au Développement du Commerce Intra-Africain.
2. Pendant le déroulement de la Deuxième Foire Commerciale Panafricaine à Alger, l'Organisation de l'Unité Africaine, le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire ainsi que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ont convoqué et organisé le deuxième Symposium sur le "Développement du Commerce intra-africain comme condition pour le Développement Economique de l'Afrique et la Création d'un Marché Commun Africain", du 4 au 7 octobre 1976.
3. Le Colloque d'Alger, auquel 30 pays membres de l'OUA ont participé, avait pour but d'analyser les obstacles qui entravent le commerce intra-africain et de préconiser concrètement les voies et moyens de promouvoir et de développer les échanges des biens et des personnes sur notre continent.
4. Le programme d'action issu des travaux du symposium couvre quatre secteurs principaux de coopération intra-africaine, à savoir :
 - a) la coopération économique,
 - b) les négociations commerciales bilatérales et multilatérales entre pays africains,
 - c) le développement industriel africain et le transfert des techniques,
 - d) la coopération dans les domaines des Transports et Communications.

A titre de référence et pour une consultation aisée des différentes recommandations, le Rapport du Deuxième Symposium sur le Développement du Commerce Intra-Africain comme Condition pour le Développement Economique de l'Afrique et la Création d'un Marché Commun Africain constitue l'annexe du présent document.

5. Il convient de signaler que le Symposium d'Alger s'est fixé un programme de travail à court terme un Calendrier de la mise à exécution et a soigneusement indiqué les institutions internationales responsables de l'action, en étroite coopération avec les pays membres de l'OUA.

Les recommandations importantes et urgentes qui doivent retenir l'attention du Conseil des Ministres sont les suivantes :

- a) ... suivi par l'OUA et la CEA de l'exécution de leur programme d'études en vue de l'établissement d'un Marché Commun Africain. Et que ce programme d'études soit terminé en 1980 au plus tard.
- b) Accélération des études concernant la création de l'Organisation Africaine pour le Commerce et le Développement (OACA) et mise en place de cette Organisation avant 1980.
- c) Mise sur pied avant 1980 d'un Centre Africain pour le Développement et le Transfert de Technologie.
- d) Elaboration par l'OUA et la CEA en collaboration avec les Etats membres d'une Déclaration sur une Décennie des Transports et Télécommunications en Afrique.

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
LIBREVILLE, GABON
23 - 30 JUIN 1977

RAPPORT DU DEUXIEME SYMPOSIUM SUR LE
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN
COMME CONDITION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE
ET LA CREATION D'UN MARCHÉ COMMUN AFRICAIN

6. A ce stade, le Secrétariat de l'OUA a crû devoir proposer la suite à donner à ce programme d'action issu des travaux de la Deuxième Foire Commerciale Panafricaine.

- Que les Etats membres analysent et adoptent ce programme de travail.
- Que les Etats membres accordent leur soutien actif à sa mise en application en apportant tout spécialement une coopération et une collaboration étroites à l'OUA et à la CEA.
- Que les Etats membres soient tenus régulièrement informés sur l'évolution des travaux en vue de donner éventuellement de nouvelles perspectives orientations et directives.

PREMIERE PARTIE : COMPTE-RENDU DES DEBATS

OUVERTURE DU SYMPOSIUM

1. Le Symposium a été convoqué conjointement par l'Organisation de l'Unité Africaine, le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique durant la période de la tenue de la seconde Foire commerciale panafricaine, conformément à la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats africains membres de l'OUA lors de leur Conférence au Sommet qui s'est tenue à Kampala, Ouganda en juin 1975.

2. Il a été tenu à Alger, Palais des Nations, sur invitation du Gouvernement Algérien, du 4 au 7 octobre 1976. Les délégations des pays suivants y ont participé :

Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Iles du Cap Vert, Iles Comores, Ile Maurice, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Souaziland, Soudan, Tchad, Tunisie, Zaire, Zambie.

Etaient également présents les représentants des organisations internationales suivantes :

- La Banque Africaine de Développement (BAD),
- La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD),
- La Communauté Est-Africaine (CEA),
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE),

- L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP),
- L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI),
- L'Union Arabe du Fer et de l'Acier (UAFA).

3. La séance inaugurale a été présidée par le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine, Son Excellence William ETEKI MBOUMOUA dont le discours d'ouverture a été adopté comme document principal de travail.

4. Le Ministre algérien du Commerce, Son Excellence LAYACHI YAKER, a été élu à l'unanimité Président du Symposium, le Capitaine NOAH MOHAMED, Ministre du Commerce de l'Ouganda et le Citoyen DUGA KUGBE-TORO, Commissaire d'Etat au Commerce du Zaïre, Vice-Président; Son Excellence E. SUMO JONES, Vice-Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports du Libéria a été élu Rapporteur Général, Ils ont ensemble constitué le Bureau du Symposium.

5. Un représentant du Secrétariat exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, prit la parole. Il présenta des excuses pour l'absence au Symposium de M. ADEBAYO ADEDEJI, le Secrétaire exécutif, en raison des circonstances indépendantes de sa volonté.

Adoption de l'ordre du jour

6. Un ordre du jour provisoire (E/CN/14/ATC/30) a été diffusé ainsi qu'une proposition de programme de travail (E/CN/14/ATC/34) qui ont été discutés par l'Assemblée. Les deux documents relatifs aux travaux des deux Commissions ont été adoptés à l'unanimité.

7. Après leur entrée en fonctions en qualité de Vice-Président et de Rapporteur général, le Ministre du Commerce de l'Ouganda, le Commissaire d'Etat au Commerce du Zaïre et le Vice-Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports du Libéria ont exprimé leurs remerciements pour leur élection.

Travaux des Commissions

8. Chaque commission a mis en place un comité de rédaction afin d'élaborer un programme d'action qui est incorporé à la partie II du présent rapport.

9. La Commission "A", présidée par le Citoyen DUGA KUGBE TORO, Commissaire d'Etat au Commerce du Zaïre, a traité des moyens et mesures concrets en vue de l'intensification du commerce intra-africain et de l'établissement d'un marché commun africain sous les rubriques suivantes :

- i) Coopération économique entre pays africains et expansion du commerce intra-africain en vue de la création d'un marché commun africain;
- ii) Notions et techniques nouvelles pour les négociations commerciales multilatérales entre les pays africains;
- iii) Rôle des transports dans le commerce intra-africain.

10. La Commission "B", présidée par le Capitaine NOUAH MOHAMED, Ministre du Commerce de l'Ouganda, a traité des aspects du développement économique et de la croissance en Afrique sous les rubriques suivantes :

- i) Autonomie industrielle en Afrique et assistance extra-africaine éventuelle;

ii) Conclusions du 1er Congrès des Économistes du Tiers-monde (Alger, février 1976);

iii) Coopération afro-arabe.

11. En outre, la Commission "B" a écouté :

a) Un exposé de M.A. BENACHENHOÛ, Secrétaire exécutif de l'Association des économistes du Tiers-monde, sur les conclusions du 1er Congrès des économistes du Tiers-monde qui eut lieu en février 1976 à Alger, du point de vue notamment de leur pertinence pour ce qui est de la promotion du Commerce intra-africain;

b) Un bref exposé introcutif du représentant de l'OUA sur la coopération afro-arabe.

Clôture du Symposium

12. Le Président mit l'accent sur l'importance du travail effectué durant le symposium. Il attira l'attention sur le fait que le Colloque avait réussi à identifier pratiquement toutes les organisations africaines responsables de la mise en oeuvre du Programme d'Action adopté et à établir un calendrier de réalisation.

13. Le symposium a exprimé le désir que le Programme d'Action proposé tire profit de la Déclaration et du Programme d'Action sur la coopération afro-arabe.

14. Des allocutions de gratitude au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et relatives au succès du Symposium ont été prononcées par les Chefs de délégation de Zambie, du Zaïre, des Îles Comores, des Îles du Cap Vert, de l'Ouganda, du Libéria, de l'Éthiopie, de la Côte d'Ivoire et par le représentant de l'OUA.

15. En guise de conclusion aux travaux du colloque le Président a rappelé la gravité des problèmes économiques et politiques auxquels la région africaine est confrontée et souligné l'importance de la contribution que la mise en oeuvre du Programme d'Action pourrait apporter à la solution de ces problèmes.

DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME D'ACTION

Le colloque considère qu'il est de la plus haute importance que les Etats africains abordent le problème de l'unité économique de la région africaine non en termes de rentabilité économique à court terme ou d'intérêts financiers immédiats mais plutôt en termes de développement, d'indépendance et d'autonomie collective à l'échelle sous-régionale et régionale; cet objectif pouvant accessionner souvent des sacrifices financiers à court terme de la part des Etats partenaires.

Dans ce contexte, le colloque a fait des recommandations relatives aux moyens et mesures concrets en vue de l'intensification des échanges intra-africains et de l'établissement d'un marché commun africain.

Ces recommandations couvrent notamment les domaines de la coopération économique et des négociations commerciales multilatérales, le développement industriel et le transfert des techniques et les transports et télécommunications.

A Coopération économique entre les pays africains

Le colloque recommande :

1 que l'OUA et la CEA poursuivent l'exécution de leur programme d'études en vue de l'établissement d'un marché commun africain ;

coopération contribue à favoriser l'autonomie ou l'installation, chez les Etats associés isolément ou solidairement, des éléments constitutifs d'une "locomotive" autonome de la croissance et de la diversification; qu'en d'autres termes ces avantages soient estimés du point de vue de l'importance des moyens et des possibilités supplémentaires dont les pays n'auraient pas pu bénéficier en l'absence de coopération;

8 que la coopération économique en Afrique soit étendue aux politiques et aux institutions tendant au développement des compétences locales, dans le domaine en particulier de la formation du personnel des échelons supérieurs et intermédiaires et de la mobilisation des ressources financières locales, que cette coopération porte également sur le choix, l'adaptation, l'installation, la mise au point et la diffusion des technologies et la prospection des ressources naturelles en vue de leur exploitation en commun par les pays au bénéfice d'industries nationales et multinationales africaines et en vue de la création d'industries essentielles, pour la production plus spécialement de biens d'équipements destinés au marché multinational ;

9 que l'OUA et la CEA présentent un rapport biannuel à leurs conférences ministérielles respectives sur les progrès effectués dans le domaine de la coopération économique inter-africaine et qu'un rapport de synthèse soit présenté à ce sujet au prochain colloque;

10 que des mesures soient prises en vue d'établir des relations bancaires directes entre pays africains, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, afin de stimuler le développement des échanges inter-africains. Ces mesures doivent comprendre en particulier l'établissement d'unions de paiement à l'échelle sous-régionale et régionale sur la base d'études appropriées à soumettre par l'OUA et la CEA à des groupes d'experts qui devraient être convoqués à cette fin en 1978 au plus tard;

11 que des mesures soient prises par les Etats africains, à l'initiative de l'OUA et de la CEA et en collaboration avec les organismes appropriés, en vue de standardiser les procédures concernant l'établissement de lettres de crédit s'appliquant aux échanges commerciaux inter-africains;

12 que des mesures soient prises sous l'égide de la Conférence des Ministres africains de l'industrie de l'OUA et de la CEA en vue de la rationalisation des industries légères existantes. Ces mesures permettraient de réduire le sous-emploi des capacités de production dans la région et d'encourager la spécialisation inter-Etats. Un rapport à ce sujet doit être présenté par les deux organisations concernées au prochain colloque;

13 qu'un guide africain du commerce soit préparé par l'OUA et la CEA avant la fin de l'année 1978, avec le concours d'organisations appropriées, de manière notamment à informer les agents économiques africains et en particulier les importateurs et les exportateurs sur les produits disponibles dans la région;

14 qu'une campagne de promotion commerciale sur le thème "achetez africain et construisez l'Afrique en même temps" soit lancée avant 1980 par l'OUA sur la base d'une étude qui en dégagerait le coût et les modalités, et ce, en collaboration avec l'Association Africaine des Organisations de Promotion Commerciale et le Centre Africain du Commerce de la CEA;

15 que tous les efforts soient faits par le Centre Africain du Commerce de la CEA pour une mise à jour constante et une diffusion plus large des informations et données statistiques sur le commerce interafricain;



16 que soient créés des Instituts de formation permanente dans le domaine du commerce extérieur à l'échelon sous-régional et régional dont l'action serait coordonnée par le Centre Africain du Commerce de la CEA de manière à éviter les formations non continues et ponctuelles qui existent actuellement et dont le suivi est aléatoire; que la CEA entreprenne une étude du projet de création de ces Instituts et présente un rapport sur les résultats de ces travaux à la prochaine conférence des ministres du commerce;

17 qu'une action d'harmonisation des Codes d'Investissement africains soit entreprise sous l'égide de la CEA et de l'OUA et que celles-ci présentent un rapport sur les progrès réalisés dans cette voie au prochain Colloque;

18 que les pays africains accordent un soutien actif à l'Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale, de manière à la rendre opérationnelle le plus tôt possible. Pour cela, il est indispensable notamment que tous les pays membres honorent leurs engagements financiers d'une manière régulière et qu'ils participent aux réunions de l'Association, à commencer par celle qui doit avoir lieu à Tanger du 27 au 29 octobre 1976.

B Négociations commerciales multinationales entre pays africains

19. Le Colloque recommande :

- i) la convocation par la Conférence des Ministres Africains d'une réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts sur le Commerce et le Développement dont la création a été prévue lors de la quatrième réunion des Ministres Africains du Commerce en vue de préparer le lancement au début de l'année 1978, par ladite Conférence, de négociations commerciales multilatérales entre pays africains

sur la base d'études déjà effectuées à ce sujet par le Secrétariat de la CEA. Cela devrait être fait sous la forme d'une déclaration ministérielle fixant le canevas, les objectifs et les principes directeurs de ces négociations;

ii) l'accélération des études concernant la création de l'Organisation Africaine pour le Commerce et le Développement (OACD), objet d'une résolution adoptée à la Quatrième Conférence des Ministres Africains du Commerce, organisation qui pourrait servir de support technique à de telles négociations. Cette organisation devrait être mise en place avant 1980;

iii) la présentation par l'OUA et la CEA d'un rapport sur les résultats de ces négociations au Troisième Symposium.

C Développement industriel africain et transfert des technique

20 Considérant les principaux objectifs de la déclaration de Lima et du Plan d'Action qui visent à faire passer la part de la production industrielle africaine dans le monde de 0,6% comme c'est le cas actuellement à 2,0% d'ici l'an 2000, et qu'il est nécessaire :

- de mettre en oeuvre les voies et moyens conduisant à une évaluation des ressources naturelles existantes et potentielles des pays africains, et à leur récupération par les Etats africains;

- d'accélérer et de diversifier le développement industriel africain qui constitue un facteur dynamique et efficace dans la réalisation d'un taux rapide de développement global;
- de restructurer les relations économiques avec le reste de la communauté internationale dans l'esprit du Nouvel Ordre Economique International et d'intensifier ainsi que de diversifier les échanges commerciaux régionaux et sous-régionaux en tant qu'aspect important de cette restructuration;

Le Colloque recommande :

- a) que chaque pays africain élabore ses propres politique et stratégie de développement en tenant compte des conclusions des études à réaliser dans le cadre des objectifs de la déclaration de Lima;
- b) que soit établi l'inventaire des ressources naturelles actuelles et potentielles en Afrique;
- c) que la coopération industrielle spécialement établie entre pays africains soit intensifiée aux niveaux sous-régional et régional par :
 - i) la coopération pour la formulation, l'étude et la mise au point d'inventaires et le développement de projets sous-régionaux et régionaux;
 - ii) la promotion industrielle;
 - iii) la coopération dans la gestion des entreprises publiques;

- iv) la création d'entreprises industrielles multinationales africaines.
- d) que s'instaure une spécialisation industrielle aux niveaux sous-régional et régional par le moyen d'accords à long terme;
- e) que le transfert des techniques entre pays africains, fondé sur l'expérience et les connaissances acquises au sein de nombreux secteurs soit intensifié par :
 - i) l'élaboration d'un code de conduite en matière de transfert des techniques;
 - ii) l'établissement de centres nationaux, sous-régionaux et régionaux pour le transfert et le développement des techniques;
 - iii) la création de centres régionaux de technologie dans des secteurs déterminés;
 - iv) la création de Banques de données technologiques.
- f) que soit établi un système de consultations entre pays africains notamment à travers la convocation de groupes de travail d'experts dans des secteurs de production spécifique afin d'accroître leur participation au développement industriel mondial;
- g) qu'il soit procédé à l'évaluation des besoins et à l'intensification de la formation de la main-d'oeuvre nécessaire à la croissance et au développement de tous les secteurs de l'économie africaine;

- h) que soient recherchés les voies et moyens en vue de l'adoption d'une politique appropriée en ce qui concerne le contrôle et la réglementation des activités des sociétés transnationales et la suppression des pratiques commerciales restrictives;
- i) que s'instaure une politique commune africaine au niveau national, sous-régional et régional concernant la réglementation régissant les investissements privés étrangers;
- j) que soient mises en place des structures commerciales nationales permettant une maîtrise du commerce d'exportation des productions nationales, sous-régionales et régionales ainsi que des circuits intérieurs de commercialisation.

21 Le Colloque recommande également que :

- la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA; qui doit se tenir à Kinshasa en décembre 1976, décide quelle (s) organisation (s) sera (ront) chargée (s) de la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus formulées et déterminera (ront) le calendrier de leur application.

D Transports et télécommunications

- a) l'élaboration d'une déclaration sur une Décennie des transports et télécommunications en Afrique;
- b) l'adoption d'une stratégie et de dispositions globales pour l'amélioration et l'expansion des systèmes de transports maritime, aérien, routier et ferroviaire;

- c) la création avant la fin de l'année 1977 d'une commission mixte OUA CEA chargée des transports pour éviter une fragmentation de la planification et du développement de tous les modes de transport et renforcer la coordination entre les pays africains aux plans sous-régional et régional;
- d) la création et le développement des services de transport maritime et aérien multinationaux en Afrique, en particulier sur le plan sous-régional;
- e) l'action conjointe visant à accélérer la convocation de la Conférence chargée d'examiner la ratification et la mise en oeuvre de la convention sur le code de conduite des Conférences maritimes;
- f) l'action concertée pour assurer le financement par des institutions de financement multilatérales ou régionales de projets multinationaux de liaisons routière, ferroviaire, maritime et aérienne entre pays africains;
- g) une politique et une action concertée des pays africains à l'égard des institutions financières internationales pour amener ces dernières à accorder toute l'attention nécessaire notamment aux critères de développement social et à l'intégration économique lorsqu'il s'agit de financer leurs projets multinationaux relatifs au développement des transports;
- h) l'amélioration et le renforcement des services de transports existants et des dispositifs institutionnels relatifs aux transports au sein des pays africains par le biais notamment :

- i) de la rationalisation des unités en matière de transports routiers, maritimes, aériens, ainsi que la mise en commun des cargaisons;
- ii) d'une action conjointe visant à l'adoption de taux de frêt préférentiels pour les importations et les exportations des produits d'origine africaine en provenance ou à destination des pays africains;
- iii) d'études conjointes sur la simplification des documents à présenter aux frontières;
- iv) de l'élaboration et de la mise en oeuvre, en 1980 au plus tard, de conventions sur le transport international au niveau sous-régional et régional en vue de faciliter les échanges commerciaux entre les pays sans littoral et les pays ayant accès à la mer;
- i) l'étude sur l'identification des obstacles et la formulation de mesures appropriées à réaliser avant la fin de l'année 1978 en vue de l'intégration des compagnies aériennes africaines par la CAFAC, avec l'assistance de l'OUA et de la CEA;
- j) la création d'une compagnie aérienne multinationale africaine ayant vocation pour desservir les lignes interafricaines parallèlement aux compagnies aériennes existantes de manière à faciliter l'absorption par étapes de ces compagnies. A cet effet, il est demandé à la CAFAC, l'OUA, et la CEA, de tout faire pour que les études relatives à la création de cette compagnie soient terminées avant la fin de l'année 1979;

- k) le développement des systèmes de transports africains d'une manière intégrée sous l'angle intermodal à l'échelon national, sous-régional et régional;
- l) la coopération et la spécialisation dans le domaine de la construction, de l'entretien et de la réparation des aéronefs, navires et matériel roulant à l'échelon sous-régional et régional, ainsi que dans le domaine des moyens de formation.

A cet effet, il est demandé qu'un rapport sur les progrès de la coopération interafricaine dans ce domaine soit présenté par les Secrétariats de l'OUA et de la CEA avant la fin de l'année 1978.

- m) L'étude par l'OUA et la CEA des voies et moyens en vue de la création d'une Association des Transitaires africains avant la fin de l'année 1977 en tant qu'étape sur la voie de la création en 1978 au plus tard d'une Société multinationale africaine de Transit;
- n) l'amélioration des moyens et des infrastructures de transports en vue de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays insulaires africains et le reste de la région;
- o) la création de conseils nationaux, sous-régionaux, et éventuellement d'un conseil régional des utilisateurs africains de l'ensemble des moyens de transports avant la fin de l'année 1980;

23. Le colloque entend que toutes les fois qu'un organisme spécialisé n'a pas été désigné spécifiquement pour suivre l'application des recommandations ci-dessus, les instances appropriées de l'OUA et de la CEA soient chargées de ce soin



1977-06

Report of the Administrative Secretary General on the Symposium of the Second Pan African Trade Fair on the Development of Intra-African Trade for the Economic Development of Africa and the Creation of an African Common Market

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9703>

Downloaded from African Union Common Repository